

Intervention de Laurent Fabius au colloque "Religion et politique étrangère" (6 novembre 2013)

Clôture du colloque "Religions et politique étrangère" - Sciences Po (CERI)

Monsieur le Directeur,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Il n'est pas courant pour un Ministre des Affaires étrangères français de s'exprimer sur les questions religieuses. Si je le fais, c'est pour une raison simple : nombre des crises internationales actuelles restent inintelligibles et d'ailleurs insolubles quand le fait religieux n'est pas pris en compte. L'analyse des évolutions en matière religieuse est un outil important à la compréhension du monde. C'est donc pour tenter d'éclairer certaines de ces questions que j'ai souhaité l'organisation de ce colloque international, assurément original, sur les liens entre religions et politique étrangère. Je me réjouis que ces débats aient été, je crois, un succès et je vous remercie d'y avoir tous contribué.

* *

La religion, parce qu'elle influence les comportements individuels et collectifs, relève de notre mission de connaissance des réalités, on pourrait dire de connaissance du terrain. L'attention que nous devons y porter recouvre une grande variété de problèmes – les équilibres au sein des Etats, les relations bilatérales, les enjeux transnationaux, les questions de sécurité, les normes internationales, les défis du développement.

On peut d'ailleurs s'interroger sur la multiplication des enjeux internationaux à teneur religieuse : est-elle une caractéristique de notre temps ? On sait que le système international moderne est né en 1648 avec les traités de Westphalie qui mettaient fin à la Guerre de Trente ans, dernière des grandes guerres de religion en Europe occidentale. S'ils étaient marqués par une vision restrictive de la liberté religieuse (« Cujus regio, ejus religio » – tel prince, telle religion), ces traités ont permis en quelque sorte l'autonomisation du politique. La souveraineté de l'Etat, reconnue par

ces traités, neutralise en effet les conflits confessionnels internes, et les guerres deviennent alors des conflits d'État souverain à État souverain. Ce n'est donc pas un hasard si les diplomaties européennes ont parfois du mal à prendre position face au fait religieux : elles sont en réalité nées avec sa mise à l'écart du champ politique du fait religieux.

Cette tendance s'est ensuite confirmée. Le choc des nationalismes puis des idéologies de masse, au 19^e puis au 20^e siècle, a pris le pas sur les antagonismes d'ordre religieux. L'âge d'or de la diplomatie européenne n'a laissé qu'une place résiduelle aux considérations religieuses. Du temps de la guerre froide, les grandes lignes de partage du monde étaient principalement d'ordre politique et économique. Pourtant, vers le dernier quart du vingtième siècle, on a vu réapparaître le facteur religieux, autour de la révolution iranienne puis de l'affirmation de l'extrémisme islamiste, de la vigueur retrouvée des prosélytismes chrétiens, ou encore des déchirements dans les Balkans.

Il faut donc constater la tendance : le fait religieux s'impose aujourd'hui de façon croissante à la vie internationale. Dans ces conditions, aucune politique étrangère ne peut se passer de l'expertise sur les religions et d'outils diplomatiques adéquats. Il est d'autant plus important de s'y pencher que ces évolutions et ces perceptions bien réelles dans certaines parties du monde ont accrédité des idées fausses, comme celle dite du choc des civilisations.

Pour réaliser ce travail d'analyse et de compréhension, la France dispose d'un certain nombre d'outils. Parmi eux, dès 1920, le Quai d'Orsay avait créé le poste de conseiller pour les affaires religieuses afin de gérer la reprise de nos relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Sa mission s'est ensuite élargie à la responsabilité d'entretenir des contacts réguliers avec les personnalités religieuses de toutes les grandes confessions, en France et à l'étranger. J'ai moi-même reçu, depuis ma prise de fonction, de nombreux dignitaires religieux. Un de mes prédécesseurs avait mis en place un « pôle religions » au sein de ce qui s'appelait alors la Direction de la prospective. Quoi qu'il en soit, j'ai souhaité que la religion soit aujourd'hui un axe de travail important du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie. Ce centre m'aide personnellement dans l'analyse du monde et j'ai besoin qu'il se penche sur le fait religieux.

La religion n'est pas non plus absente de notre action diplomatique proprement dite. Notre ambassade auprès du Saint-Siège est notre plus ancienne représentation diplomatique ; elle entretient un dialogue constant avec lui sur les enjeux internationaux. A Jérusalem, notre Consulat général assume des responsabilités particulières vis-à-vis des lieux saints et des communautés chrétiennes. Notre Consul

général à Djeddah, en Arabie saoudite, joue un rôle particulier vis-à-vis des nombreux pèlerins venus de France qui se rendent à La Mecque et je l'ai désigné en 2012 comme mon envoyé spécial auprès de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Il existe par ailleurs de nombreuses organisations non gouvernementales confessionnelles dont le rôle est essentiel dans les projets de développement et la gestion des crises humanitaires, avec lesquelles l'Agence française de développement et le Centre de crise du quai d'Orsay coopèrent du fait de la qualité de leurs projets.

* *

Mesdames et Messieurs,

Ces outils ne sauraient pourtant suffire à répondre aux défis que posent les conflits et les tensions religieuses dans le monde actuel. On peut, pour les besoins de l'analyse, distinguer au moins trois sortes de défis.

► Premier défi : l'instrumentalisation de la religion au service de luttes politiques, qui constitue un piège redoutable pour les Etats comme pour les communautés religieuses. Elle oblige en effet les différents acteurs à se positionner dans un camp ou dans un autre du fait de leur religion, parfois à l'encontre de leurs intérêts réels ou même de leurs convictions. Elle permet à l'extrémisme religieux de contaminer les conflits locaux qui se prolongent ou même s'éternisent, comme c'est le cas du Cachemire à la Tchétchénie en passant bien sûr par la Syrie. L'extrémisme religieux mobilise aussi en profitant de l'affaiblissement du lien entre les citoyens et l'Etat, comme c'est le cas en Inde où les violences entre hindous et musulmans ont puisé dans les symboles religieux au cours des années 1980, avant de basculer dans une logique de purification ethnique.

Spécialistes de cette instrumentalisation, les groupes terroristes internationaux liés notamment à Al-Qaïda, qui se présentent comme les héritiers des guerres de religion passées. Ils tentent de se greffer sur des conflits locaux en les radicalisant, même si leur ancrage est souvent artificiel. Ils peuvent être, fort heureusement, rejetés par les populations – notamment en Jordanie – qui récusent cette récupération pour des buts qui ne sont pas les leurs.

Cette instrumentalisation se nourrit d'une lecture fondamentaliste de la religion qui tend notamment à opposer religion et culture. C'est ce qu'illustre de façon extrême la destruction des Bouddhas de Bamiyan ou des mausolées de Tombouctou, jugés impurs par les djihadistes. Mais c'est également ce qui se joue en toile de fond des nouvelles rivalités entre prosélytismes, lesquels peuvent engendrer ou alimenter des

phénomènes de friction et de violence : les missionnaires pentecôtistes se heurtent violemment aux musulmans du Nigeria sur fond de tensions communautaires, aux chrétiens orthodoxes en Ethiopie ou aux extrémistes hindous et bouddhistes. Les solidarités transnationales tissées par ces nouveaux mouvements religieux viennent concurrencer les solidarités nationales en alimentant les dynamiques de repli communautaire parmi les populations les plus pauvres et les communautés de migrants.

Dans le discours de responsables politiques opportunistes puis dans l'imaginaire des belligérants, on voit alors apparaître une superposition explosive de clivages confessionnels qui tendent à donner aux revendications un caractère religieux, voire sacré. Ce fut le cas de la mobilisation des Serbes autour du Kosovo, érigé par Milosevic en « berceau de la nation orthodoxe ». Au moyen Orient, on voit se superposer les clivages religieux. Il est fait référence à la bataille de Karbala, en 680, pour dresser les chiites contre les sunnites. Les appels au retour à « l'islam des origines » créent des lignes de fracture au sein même du sunnisme. Dans un autre contexte, le rêve d'une mainmise complète sur Jérusalem, défendu par des responsables ultra-orthodoxes et des millénaristes chrétiens nourrit peurs et rancœurs entre juifs, chrétiens et musulmans. Bref, la confessionnalisation du politique, lorsqu'elle est mise au service d'ambitions hégémoniques fait entrer les conflits dans le champ de l'irréconciliable et rend la diplomatie impuissante

Au total, selon une étude récente du Pew Research Center, près de 30 pays sont touchés par des conflits « à dimension religieuse », qui ont entraîné le déplacement de plus de 18 millions de personnes.

► Le deuxième défi lancé par le choc du religieux et du politique concerne le sort des minorités. Certains pays brident la liberté de religion ou de conviction sous toutes ses formes, comme le fait par exemple la Corée du Nord. D'autres la limitent sévèrement – ils sont hélas nombreux. Or l'état de la liberté de conscience est un assez bon indicateur de l'état de la liberté tout court. Les minorités religieuses sont souvent brimées, parfois harcelées et même persécutées, qu'elles appartiennent à des communautés chrétiennes comme en Irak, au Pakistan ou musulmanes comme en Birmanie ou à d'autres groupes encore comme les bahaïs en Iran.

La France est particulièrement attachée à la défense des minorités. Cela inclut bien sûr les chrétiens au Proche et au Moyen-Orient. Des liens anciens et profonds, y compris la francophonie, nous unissent à eux. La pérennité de leur présence en Orient participe à la diversité et à la richesse immémoriale de cette partie du monde. Ils doivent être partie prenante des changements politiques en faveur de la

démocratie et de l'Etat de droit, au-delà des clivages confessionnels. En Syrie, les chrétiens sont parfois instrumentalisés, ils sont un certain nombre à croire que le régime actuel constitue pour eux une protection efficace : or ce régime les utilise plutôt à son profit et manipule la menace djihadiste pour faire penser qu'il constitue un rempart face au terrorisme, alors que c'est lui-même qui a plongé son pays dans le chaos. Seule une solution politique conduisant à une véritable transition démocratique assurera les droits de tous pour l'avenir et nous savons que tel est le projet politique, méritoire mais difficile à faire prévaloir, de l'opposition modérée.

► Troisième défi, celui de la diplomatie et des normes internationales. Au plan diplomatique, de plus en plus d'Etats accordent une place importante au fait religieux dans leur politique étrangère. Outre les Etats pour lesquels la promotion de la religion officielle est une composante structurante de leur politique étrangère – notamment l'Iran ou l'Arabie saoudite –, des pays comme l'Indonésie et la Turquie n'hésitent pas à en faire un outil de diplomatie d'influence en mettant en avant les spécificités de leur modèle. La Russie, le Qatar ou la Malaisie promeuvent, eux, des initiatives de dialogue interreligieux. Même des Etats fortement séculiers comme la Chine intègrent désormais le fait religieux dans leur politique étrangère, notamment pour resserrer les liens avec leur diaspora : promotion des fêtes et cérémonies taoïstes outre-mer, relations étroites avec les Eglises protestantes évangéliques chinoises de l'étranger.

Le fait religieux entraîne de plus en plus des répercussions sur les relations internationales, faisant notamment irruption aux Nations unies, dans le cadre du Conseil des Droits de l'Homme. Les polémiques aux répercussions internationales touchant à la question du blasphème se sont d'ailleurs multipliées ces dernières années : je pense aux caricatures de Mahomet au Danemark en 2005, à l'autodafé du Coran en Floride ou encore au film « Innocence of Muslims » en 2012. Ces polémiques ont amené la question sur le terrain du droit international dans l'enceinte des grandes organisations multilatérales, avec par exemple l'introduction de la notion de « diffamation des religions », que les efforts conjugués de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont conduit à écarter depuis 2011.

* *

Face à ces défis différents et complexes, quelle peut et doit être la position de la France ?

Je rappelle d'abord que, dans un monde où des formes multiples de rapports entre Eglise et Etat existent, notre pays a trouvé, après bien des querelles intestines, un

certain équilibre quant à la place des affaires religieuses dans la vie politique et l'action publique.

La laïcité telle que nous la concevons résulte d'une histoire qui nous est spécifique. Ce système juridique complexe n'a pas vocation à être exporté tel quel. Nous savons que la laïcité ne peut faire l'objet de formules incantatoires qui s'appliqueraient à n'importe quel contexte. Pour autant, les principes qui l'animent sont des principes universels que la France entend mettre en avant, parce qu'elle considère qu'ils appartiennent au socle même de la démocratie :

- ▶ la liberté de conscience, qui inclut la liberté de choisir sa religion et de la pratiquer dans le cadre des lois, d'en changer et, bien sûr, de ne pas en avoir ;
- ▶ la neutralité de l'Etat, lequel doit à la fois garantir le libre exercice des cultes, en privé comme en public, et la protection des citoyens face aux manipulations et intimidations de certains groupes religieux ainsi qu'aux dérives sectaires. On constate que le pluralisme et la liberté de conscience sont mieux garantis lorsqu'Etat et Eglise ne cherchent pas à se gouverner l'un l'autre ;
- ▶ enfin, la primauté des droits civils et politiques, laquelle implique le refus d'une vision relativiste des droits de l'homme qui consisterait à leur opposer telle ou telle norme religieuse pour en restreindre la portée. Je pense en particulier aux droits des femmes ou à la question de l'orientation sexuelle.

Mesdames, Messieurs,

Dans le monde arabe, les révolutions de 2011 ont posé de façon renouvelée la question de notre rapport aux forces qui se réclament de l'islam politique. Ici, le principe laïc de neutralité nous fournit, je crois, une boussole pour une approche à la fois pragmatique et ferme. Nous prenons les sociétés politiques telles qu'elles sont. Nous constatons que certaines forces, certaines personnalités sont plus proches de nos valeurs et de nos intérêts que d'autres. Mais deux types de situation sont pour nous inacceptables. D'abord, nous estimons que les libertés fondamentales ne peuvent pas être amputées au nom de la religion. Ensuite, celle-ci ne doit pas être instrumentalisée pour prêcher l'intolérance et la violence, y compris, faut-il le préciser, par des actes terroristes. En-deçà de ces limites et sans céder sur nos principes, nous devons ouvrir et pratiquer des voies de dialogue avec l'ensemble des acteurs susceptibles de peser sur le débat politique dans la mesure où ils en acceptent les règles.

C'est au nom de cette analyse que le Président de la République a pu par exemple

dire devant l'Assemblée constituante tunisienne le 6 juillet dernier : « la France sait que l'islam et la démocratie sont compatibles », ajoutant que « le progrès politique, économique et social demande la participation de tous ».

De l'Algérie à la Syrie en passant par l'Égypte et la Libye, l'histoire des trente dernières années montre qu'il ne peut y avoir de coexistence régionale durable sans un dialogue avec l'ensemble des forces politiques qui comptent, y compris celle qui se réclament de l'islam. C'est pourquoi, sans dissimuler nos propres critiques face aux erreurs et aux excès, nous soutenons en règle générale le choix d'un processus démocratique inclusif, ouvert à tous les courants politiques qui rejettent la violence. La transparence et l'ouverture des processus électoraux restent un critère incontournable, même s'il est avéré que l'organisation d'élections libres ne suffit pas à garantir le fonctionnement démocratique d'une société. C'est dans cet esprit que nous soutenons par exemple le dialogue national, si difficile à pratiquer, en Tunisie afin de sortir de l'impasse.

Quant à la professionnalisation des crises, elle doit être dénoncée. Je souhaite, à l'occasion de notre colloque, adresser un message particulièrement ferme à ceux qui, s'exprimant disent-ils au nom de leur foi, cherchent à dresser les communautés les unes contre les autres. Les appels à l'intolérance et à la haine, qu'ils soient le fait de responsables politiques ou de dignitaires religieux, doivent être condamnés. Cette condamnation ne connaît aucune exclusive. Les dérives du nationalisme bouddhiste en Birmanie, de prêcheurs pentecôtistes nigériens ou de responsables ultra-orthodoxes ultra-belligères au Proche et au Moyen Orient sont condamnables.

Face à ces dérives, il me semble que nous devons, politiques et religieux, agir ensemble de manière responsable : aux personnalités religieuses de peser par leur autorité morale en faveur du dialogue, notamment par des prises de position communes, des médiations, du travail de terrain. Aux responsables politiques et diplomatiques de chercher sans relâche les formules politiques capables d'assurer une coexistence pacifique durable.

* *

Mesdames et Messieurs,

Le poète latin Lucrèce nous avait mis en garde il y a déjà fort longtemps lorsqu'il écrivait : « *Tantum religio potuit suadere malorum* » (De combien de maux la religion n'est-elle pas la cause). Et pourtant, ce n'est nullement une fatalité. La religion peut et doit être un facteur de culture, de dialogue et de paix. La France possède dans ce domaine une expérience précieuse à faire valoir sans arrogance. La France s'efforce et

elle s'efforcera d'agir en ce sens. Merci.